

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille seize, le 26 avril, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 19 avril 2016

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**ABSENT**: Jean-Gérard ABBES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Etienne BARTEAU

**2016-28 Demande de subvention exceptionnelle pour la réhabilitation de la lagune**

Dans le cadre de la réhabilitation de la lagune communale, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 223 850 € HT (estimation de l'enveloppe financière des travaux selon étude du Maître d'oeuvre HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT du 12 avril 2016), le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire, Monsieur Pierre PEYRAZAT à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 27 avril 2016  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 02 mai 2016  
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20160426-2016\_28-DE  
Reçu le 27/04/2016